

*Lumières de la Paracha***« Dans cette année de Yovel, chaque homme reviendra à sa possession » (25, 13)**

Le Zohar nous explique que les mots : « בשנת היובל הזאת (dans cette année de Yovel) », traduits aussi par « dans l'année de Yovel הזאת », le terme "הזאת (cette)" fait allusion à l'année 5408. En effet, la lettre ה, de valeur numérique 5, évoque le 5ème millénaire. Ajouté au terme זאת de valeur numérique 408, on obtient l'année 5408, correspondant à l'année 1648 de l'ère vulgaire. Le Zohar, écrit il y a 2000 ans, nous dit que cette année 5408 sera l'année de la Délivrance. C'est alors que « chaque homme reviendra à sa possession ». Historiquement, l'année 1648 fut l'année où débuta les pogroms atroces des cosaques sous le commandement de Chmielnysky (que son nom soit effacé). Durant 6 mois, plus de 100.000 Juifs ont été assassinés (que D.ieu venge leur sang) ! Comme l'a annoncé le Zohar, cette année était prévue pour être l'année de la Délivrance. Mais étant donné que le peuple Juif n'a pas été méritant, le Satan a pu accuser et obtenir que cette année soit transformée en année de terreur. A chaque période particulièrement propice à la Délivrance, le Satan, qui voit sa fin approcher et se sent menacé, déchaîne alors des accusations. C'est ainsi que le Imré Emet explique la parole des Sages : « Le Satan accuse dans un temps de danger », c'est à dire quand il se sent lui-même en danger. Mais le Ohr 'Hadach explique qu'à travers l'évocation de cette date, la Thora veut faire allusion ici à une leçon importante et éternelle. En effet, le terme זאת de valeur numérique 408, correspond à 3 fois 136, allusion à 3 termes de valeur numérique 136 : צום קורל ממון - le jeûne, la voix et l'argent. Cela évoque les 3 grands principes de Techouva : le Repentir en soi (le jeûne et l'éloignement d'une vie de plaisirs), la Tefila (la prière - la voix) et la Tsedaka (par le don d'argent). Lorsque Israël se renforcera dans ces 3 domaines, lorsqu'il reviendra au Service de Hachem, qu'il se tournera vers Lui pour Lui adresser ses demandes, et multipliera les actes de bonté et de Tsedaka, alors la Délivrance arrivera. Que cela se concrétise très rapidement, Amen !

**« Si ton frère s'appauvrit, ... tu le soutiendras » (25, 35)**

Le Rav 'Haïm Vital, le plus grand disciple du Ari Zal, rapporte : « Mon Maître donnait la Tsedaka avec une grande joie et un bon cœur. Et il lui arrivait de donner au pauvre sans même regarder s'il allait lui restait de l'argent pour lui. Mon Maître disait aussi que chaque Mitsva correspond à une des 22 lettres de l'alphabet hébraïque (toutes les Mitsvot pouvant être regroupées en 22 correspondant aux 22 lettres). Lorsqu'un Juif accomplit une Mitsva, la lettre correspondant à cette Mitsva se met à briller sur son front (à qui sait le voir). Mais lorsqu'il réalise une autre Mitsva, c'est la lettre correspondant à cette nouvelle Mitsva qui apparaîtra, au détriment de la précédente Mitsva, dont la lettre disparaîtra pour s'imprégner à l'intérieur même du front. Cependant, la lettre correspondant à la Mitsva de la Tsedaka ne se retire pas aussi vite que les autres lettres correspondant aux autres Mitsvot. Elle continue de briller sur le front du donateur tout au long de la semaine. C'est à ce secret que fait allusion le verset : "Sa Tsedaka se tient pour toujours" ».

**« Je Me rappellerai de Mon alliance avec Yaacov » (26, 42)**

Le nom Yaacov est écrit d'ordinaire sans la lettre Vav (יעקב). Mais dans ce verset, il est écrit avec un Vav : יעקוב. Rachi nous explique que dans toute la Bible, le nom Yaacov est écrit à 5 reprises avec le Vav. De même, le nom du prophète Eliahou est écrit 5 fois sans Vav : Eliah. C'est que Yaacov a pris en gage la lettre Vav de Eliahou et lui a dit : « Je te la rendrais quand tu viendras annoncer la Délivrance », c'était un moyen pour lui d'assurer la Délivrance. Mais pourquoi Yaacov a-t-il choisi de prendre en gage particulièrement la lettre Vav de Eliahou et pas une autre lettre de son nom ? En fait, à sa naissance, Essav était déjà bien développé physiquement (avec de la pilosité, des dents...). C'est pourquoi, il a été nommé Essav (עשו) qui signifie "il est fait". Néanmoins, le terme "il est fait", se dit plutôt "עשוי", avec la lettre Youd en fin de mot. De même, Yaacov a été nommé ainsi, car il a saisi le talon de Essav à la naissance. Il aurait dû ainsi s'appeler Ekev (עקב - le talon), sans la lettre Youd. Néanmoins, Yaacov s'est approprié la lettre Youd qui aurait dû apparaître chez Essav. Cette lettre, qui fait partie du Nom de Hachem, est une lettre appartenant à la sainteté. Yaacov l'a prise du nom de Essav, car son travail est d'élever toute la sainteté capturée dans les forces du Mal. Dans les temps futurs, Yaacov va encore saisir la lettre Vav, qui finit le mot Essav et qui relève aussi de la sainteté. Son nom deviendra alors יעקוב (avec un Vav) et le nom de son frère deviendra alors עש ('Ach), qui signifie la vermine. Dépossédées de toute la sainteté qui les alimente, les forces du mal représentées par Essav, seront réduites à néant, comme de la vermine. En attendant que Eliahou fasse tout en son pouvoir pour que la Délivrance arrive au plus vite, Yaacov lui a pris la lettre Vav de son nom. Comme pour lui dire : pour l'instant, mon nom ne porte pas encore de Vav. Ce n'est qu'après la Délivrance, qu'il portera le Vav de Essav. Aussi, pour l'instant, je te prends le Vav de ton nom, pour que mon nom porte dès à présent ce Vav. Viens vite annoncer la Délivrance du peuple d'Israël pour que je puisse te le rendre, car alors je porterai enfin le Vav de Essav et mon nom sera יעקוב, avec le Vav de Essav.

**« Tout ce qui passera sous le bâton, le 10ème sera Saint pour Hachem » (27, 32)**

Quand un homme a du bétail, il doit prélever le 10ème de ses animaux pour Hachem. On laisse passer les 9 premiers animaux sous le bâton et le 10ème est réservé en dîme pour Hachem. Ce verset fait allusion aux 10 grands Justes d'Israël tués en martyres par les romains. Nos Maîtres nous enseignent que ce décret fut prononcé par le Tribunal d'En-Haut, pour réparer la faute de la vente de Yosseph. Or, seulement 9 tribus participèrent à la vente. Yosseph n'était pas compté, Réouven n'était pas présent et Binyamin était aux côtés de son père. Pourquoi fallait-il donc 10 martyres pour réparer cette faute ? Nos Maîtres disent que les 9 frères ont associé la Chekhina avec eux, pour constituer un Tribunal de 10, et décider ainsi de vendre Yosseph. Aussi, il fallait un martyr qui vienne en contrepartie de la Chekhina ! Le Juste qui joua ce rôle était Rabbi Akiva (mort en disant "Hachem est Un"). Le verset : « Tout ce qui passera sous le bâton (chévete - traduit aussi par tribu) », fait allusion aux 9 Justes passés sous (c'est à dire à la place de) chaque tribu. Mais « le 10ème sera Saint pour Hachem », allusion à Rabbi Akiva qui sera le représentant de la Chekhina ! (R. Chimchon d'Ostropoli)

## Epices de la Paracha

### **« Hachem parla à Moché au Mont Sinäi » (25, 1)**

Les commentateurs posent la question : « Pourquoi la Thora a-t-elle choisi la Mitsva de la Chemita pour rappeler que toutes les Mitsvot ont été données sur le Mont-Sinai ? »

Dans son premier commentaire sur la Thora, Rachi s'interroge : puisque la Thora n'est pas un livre d'histoires, mais un livre de Lois. Alors pourquoi commence-t-elle par le récit de la Création du monde ? Il explique que c'est en fait pour répondre aux nations du monde qui viendraient contester l'appartenance de la Terre d'Israël au peuple Juif, prétendant qu'ils l'ont volée aux Cananéens. Voici la réponse à leur donner : toute la Terre appartient à Hachem. C'est Lui Qui l'a créée et l'a donnée dans un premier temps à ceux qu'Il a choisis. Puis Il la leur a reprise pour la donner à Israël. Ce n'est donc pas du vol ! Mais pourquoi prévoir cette réponse dès le début de la Thora ? Pourquoi ne pas attendre la fin de la Thora, juste avant la conquête d'Israël, lorsque cette question va se poser ?

En fait, nos Sages nous disent que toutes les Mitsvot ne peuvent avoir leur valeur authentique que si elles sont accomplies en Terre Sainte. Aussi, il fallait avant tout, confirmer que cette Terre appartienne bien aux Juifs, avant même de mentionner les Mitsvot. Tant que l'on pourrait supposer que cette Terre est volée par les Juifs, ceux-ci accompliront les Mitsvot par l'effet d'un vol, ce qui les invaliderait. C'est la raison pour laquelle, dès le début de la Thora, livre de Lois, il fallait confirmer que la Terre leur appartient, pour ainsi valider l'accomplissement des Mitsvot.

Or, la Mitsva de la Chemita vient témoigner que la Terre appartient à Hachem. Pendant 6 ans, on peut la travailler, mais la 7ème année, tout travail doit cesser, pour reconnaître qu'elle ne nous appartient pas et qu'on n'en dispose pas à sa guise. Aussi, la 7ème année, on la restitue à Son Propriétaire Véritable. Si les Juifs ne respectent pas la Mitsva de la Chemita, cette faute exprime en soi le déni de l'appartenance de la terre à Hachem. Aussi, cela revient à un vol : comme s'ils avaient volé la terre, cette fois-ci à Hachem, son véritable Propriétaire ! Ainsi, cette faute entraîne une faille dans la validité de toutes les autres Mitsvot accomplies en Terre Sainte, considérée comme volée. Il en ressort que toutes les Mitsvot données sur le Mont Sinäi, pour avoir leur valeur absolue, cela dépendra du respect de la Chemita.

Cela permettra de comprendre pourquoi nos Sages disent que la punition du non-respect de la Chemita, c'est l'exil. Cette faute revient à considérer que le peuple vole la Terre Sainte à Hachem, Son Propriétaire. La punition consiste donc à leur retirer la Terre, et les conduire en exil...

### **« Ne donne pas ton argent à intérêts... Je suis Hachem votre D.ieu Qui vous ai fait sortir du pays d'Egypte » (25, 37-38)**

Nos Sages apprennent de là que celui qui prête une somme d'argent avec des intérêts, renie la sortie d'Egypte.

Mais quel lien existe-t-il entre le fait de prêter de l'argent avec des intérêts et la sortie d'Egypte ?

Hachem a averti Avraham que les Hébreux seraient asservis dans un pays étranger, et que les habitants allaient les faire souffrir. Aussi, puisque cela était un décret d'Hachem, comment Hachem a-t-Il pu punir les égyptiens ? Comment peut-on punir quelqu'un que l'on a "forcé" à commettre du mal ? Le Raavad répond que Hachem a puni les Egyptiens pour la souffrance qu'ils ont ajoutée à celle décidée par Hachem. Ils ont fait subir aux Hébreux des souffrances supplémentaires à celles que Hachem avait décrétées. Et c'est pour ce surplus de souffrances que les égyptiens ont été punis. Cela peut être assimilé à un prêt à intérêts. L'esclavage en Egypte est considéré comme une dette que les Hébreux devaient payer. Mais les Egyptiens ont ajouté de leur propre gré, des intérêts. Et ils ont été punis pour cela. Celui qui prête avec des intérêts, démontre par son attitude qu'il ne perçoit pas le mal qu'il y a à ajouter des intérêts à celui qui emprunte. Aussi, la question précédente se reposera à lui avec force : pourquoi Hachem a-t-Il puni les Egyptiens ? Pour avoir ajouté des intérêts à la dette des Hébreux ? Mais cet homme considère qu'il n'y a pas de mal à cela ! Cela impliquera donc à contester le bien fondé des punitions que Hachem a fixées aux égyptiens lors de la sortie d'Egypte. Ainsi, le prêt à intérêt revient quelque part à renier la sortie d'Egypte, et le bien-fondé de son processus. (Hadrach VéHaiyoun)

### **« Vous mangerez votre pain à satiété et vous vous installerez sur la Terre (Sainte) en toute tranquillité » (26, 5)**

Quel est le lien qui existe entre ces deux phrases ?

En fait, la Guemara dit qu'un homme doit veiller à ne jamais manger jusqu'à satiété complète. Pourquoi ? Si jamais il était pleinement rassasié et qu'il se mettrait en colère, cela serait dommageable pour sa santé. Une colère étant dangereuse pour un ventre pleinement repu. Aussi, le Texte des bénédictions dit : « Vous mangerez à satiété », sans avoir à craindre le danger évoqué, car « vous vous installerez sur la Terre en toute tranquillité ». Or, sur le verset : « Je vous donnerai un cœur coléreux », le Talmud explique : « en Babylonie », c'est à dire en exil. Mais, lorsque le peuple Juif est installé sur sa Terre et y vit sereinement, il est préservé de la colère. Puisque vous vivrez en Terre Sainte en toute tranquillité, votre cœur sera préservé de la colère. Aussi, vous pourrez manger à satiété. (Tiferet Yehonatan)

### **« L'homme trébuchera par son frère, comme (s'ils fuyaient) devant le glaive, mais personne ne les poursuivra. Et vous ne vous relèverez pas devant l'ennemi » (26, 37)**

Pourquoi Hachem précise-t-Il que personne ne les poursuivra ? Ne serait-Il pas une plus grande punition si leurs ennemis les poursuivaient ? Et comment comprendre l'enchaînement des propositions de cette phrase ?

En fait, un verset dit : « Hachem recherche le poursuivi ». Cela signifie qu'Il prend soin de protéger le poursuivi. Nos Sages ajoutent : « Même si celui qui poursuit est un Juste et le poursuivi est un impie ». Bien que le poursuivi soit un impie, Hachem le protégera. Ainsi, la malédiction la plus grande existe lorsque les gens prennent la fuite au point qu'un homme trébuché par son frère. Mais qu'en réalité, personne ne les poursuive. Autrement dit, qu'ils prennent peur tout seul et prennent la fuite, trébuchant les uns sur les autres, sans être poursuivi par un ennemi. Car si l'ennemi les poursuivait, alors les Juifs, même impies, seraient considéré comme "poursuivis". Et dans ce cas, Hachem les aurait protégés de leurs ennemis. Ce qui leur donnerait la possibilité de se relever de devant leurs ennemis. Mais à présent qu'ils se mettent à fuir du fait d'une peur imaginaire, sans être poursuivi, ils n'auront pas ce mérite de bénéficier de la protection qu'Hachem réserve aux poursuivis. De ce fait, « vous ne vous relèverez pas devant l'ennemi ». (Imré Chefér)